

Le 22 janvier 2019

L'Assemblée nationale met fin à l'injustice visant les policiers victimes d'agressions ou d'actes terroristes.

UN AMENDEMENT DU GOUVERNEMENT A ÉTÉ ADOPTÉ DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE, VISANT À CE QUE LES AGENTS PUBLICS ET NOTAMMENT LES POLICIERS PUISSENT BÉNÉFICIER DU MÊME NIVEAU D'INDEMNISATION QUE LES AUTRES CITOYENS.

SYNERGIE-OFFICIERS avait dénoncé le 23 octobre 2018 la manœuvre du Fonds de Garantie des Victimes des Actes de Terrorisme et Autres Infractions qui refusait systématiquement à indemniser les membres des forces de l'ordre au motif qu'ils bénéficiaient d'une protection fonctionnelle pouvant procéder à toute indemnisation.

Or, la protection fonctionnelle ne prenant pas en compte tous les préjudices prévus dans le cadre d'une indemnisation classique de la CIVI, un policier pouvait voir son indemnisation diminuée de 50% par rapport à celle d'un citoyen lambda.

SYNERGIE-OFFICIERS, et ses partenaires de la CFE – CGC première confédération au sein de la Police Nationale, avait saisi le Premier Ministre en juin 2018 afin de mettre rapidement un terme à cette situation parfaitement inique.

**SYNERGIE-OFFICIERS RESTE ET RESTERA ATTENTIF AUX
MOINDRES TENTATIVES D'ALTÉRATION DES DROITS DES POLICIERS.**

Le Bureau National

